

# GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby  
situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

## JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC #3

AVRIL 2014



### ÉDITO

**LE DÉBAT SUR LE GRAND STADE DE RUGBY  
QUI S'EST TENU DU 7 NOVEMBRE AU 21 FÉVRIER  
EST UNE RÉUSSITE.**

Ce débat est inédit de par son objet, puisque pour la première fois un équipement sportif de grande ampleur faisait l'objet d'un débat public ; de par sa maîtrise d'ouvrage, composée à la fois d'une entité privée, la FFR, et de collectivités publiques locales ; enfin de par son élargissement nécessaire au secteur d'aménagement aux alentours du stade, celui-ci ne pouvant être appréhendé indépendamment du site et du lien qu'il pourra entretenir avec ce nouveau pôle de vie.

Au-delà des enseignements propres à ce débat et au projet de grand stade qui sont présentés de manière synthétique dans ce journal et qui seront détaillés dans le compte-rendu du débat de la CPDP, on retiendra que ce débat respectueux et de qualité a mis en mouvement des moyens variés pour favoriser l'expression de tous les publics : réunions publiques, site internet, rencontres en face à face avec le public dans des lycées, des gares, une université, sur des marchés, ou à proximité de stade, contributions et cahiers d'acteurs d'associations, organismes ou institutions, auditions de personnalités. Du coup s'est impliqué un public large en nombre et divers, très au-delà des

amateurs de rugby et même de sport, et bien au-delà du territoire essonnien voire francilien.

Globalement, les expressions recueillies semblent refléter la diversité des opinions sur le projet en lui-même et son opportunité. Elles apportent en outre des propositions et des avis sur les conditions de sa réussite.

Elles ont permis au maître d'ouvrage de préciser ses intentions, à certains acteurs incontournables comme la Région de se positionner, enfin de déterminer les zones de doutes, les inquiétudes, les aspects encore imprécis et flous du projet.

Ce troisième Journal du débat présente quelques-uns des enseignements du débat de manière synthétique avant la présentation du compte-rendu complet qui sera disponible le 21 avril prochain et présenté lors d'une conférence de presse le lundi 28 avril.

Rendez-vous donc sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>) à partir du 21 avril.

**Jacques ARCHIMBAUD**  
Président de la Commission  
Particulière du Débat Public



**QUELQUES IMPRESSIONS DU DÉBAT...**  
*(Extraits du site internet du débat)*

« (...) Alors que de tels débats doivent avant tout éclairer sur les tenants et aboutissants d'un projet pour ressortir avec une opinion, la tendance est d'aller sur un affrontement pour contre, pro anti, qui certes n'est pas complètement évitable mais devrait être limité. »

**Christian BERTOLA (SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)**

« Ce débat public a permis la diffusion d'informations précises relatives à ce projet et fait apparaître les points de blocage qui, s'ils ne reçoivent pas des réponses et engagements appropriés, font que le projet ne pourra pas être concrétisé. Le rapport de la CPDP en avril et la réponse des promoteurs (FFR et élus) en juin/juillet sont 2 points attendus et importants du processus de décision. »

**Pierre DEVIGNOT (EVRY)**

« Je pense que le débat public est une idée innovante et encourageante pour la participation démocratique aux projets par les citoyens et cela dans le but que chacun se responsabilise. »

**Catherine CABRERA (MONTPELLIER)**

« Rien ne donne lieu à débat, rien ne remet en cause même un tant soit peu les choix affichés de la maîtrise d'ouvrage. De toute évidence, sauf intervention au niveau de l'État (du type arrêtez le gaspillage) les jeux sont déjà faits, la FFR et les élus locaux sont tous en accord. »

**Alain LEVEQUE (COLOMBES)**



# LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Quelles leçons tirer au terme de ces quatre mois de débat ?



## La volonté de la FFR d'un stade dédié en Île-de-France

### Maîtriser son outil de production

Le débat a montré et précisé, en les faisant mieux comprendre, les raisons qui poussent la FFR à détenir son propre stade, conçu comme son « outil de production ». Reports de matches internationaux du XV de France ou manque à gagner lors de matches joués dans des stades plus petits du fait de l'indisponibilité du stade de France, conflits de pelouse, non-bénéfice des hospitalités, telles sont les raisons développées par la FFR pour détenir son grand stade : un manque à gagner dans son chiffre d'affaires, alors que 75% des recettes de la FFR proviennent des matches du XV de France.

### Un stade conçu pour de nombreuses manifestations

La justification d'une jauge à 82 000 places a pu être précisée, de même que ses caractéristiques et les manifestations prévues : assurer une place à tous les supporters d'aujourd'hui des matches du XV de France, sans compromettre l'équilibre financier de l'opération en allant au-delà des 82 000 places. Les caractéristiques du stade (toit rétractable, pelouse amovible, hypothèse d'un chauffage partiel mise à l'étude) devraient permettre d'accueillir tous les types de manifestations du rugby (rugby à VII, XIII, XV, féminin, jeune, ou senior), les grandes manifestations de ce sport (Top14, coupe d'Europe, Hcup..), sans club résident, mais aussi d'autres manifestations sportives : football américain, spectacles motorisés, sports en salle (athlétisme indoor, basket, handball, boxe), biathlon mais également de la natation avec des aménagements complémentaires,

enfin des manifestations culturelles et tout au long de l'année grâce au toit rétractable. Enfin, si elle ne prévoit pas de piste d'athlétisme autre qu'adaptable à l'indoor, l'existence du stade Robert Bobin à proximité est vue comme complémentaire dans le cadre notamment du cluster sports.

### Concurrence entre stades et localisation

Des interrogations sont venues aussi des amateurs de rugby sur le devenir du stade de France, l'existence d'autres stades ou projets notamment pour les autres manifestations culturelles prévues, le coût important du projet et les craintes pour le financement du rugby amateur, la délocalisation de certains matches importants qui ne se joueraient plus en province, l'accès au stade d'un public populaire si les hospitalités étaient privilégiées.

Par rapport à ces craintes, la FFR s'est montrée très volontariste quant à l'équilibre financier lui permettant de financer le rugby amateur mais aussi des places à faible coût pour un public diversifié.

La localisation a pu également être mise en question : aux voix qui revendiquent un grand stade en province et notamment dans le Sud-Ouest, la FFR a mis en avant les avantages du site choisi : centralité en termes de transports et accessibilité depuis tout le territoire français et depuis l'étranger, une population susceptible de remplir le stade, un nombre suffisant d'entreprises capables de répondre aux objectifs de prestations et de vente d'hospitalités.

## Les grands acteurs traditionnels du territoire plutôt mobilisés pour le projet

Le débat a permis tant au cours des réunions que par l'intermédiaire des contributions et cahiers d'acteurs l'expression de nombreux collectifs, qu'ils soient institutionnels, notamment les collectivités locales, communautés d'agglomération et leurs élus, syndicats, région, ou bien des acteurs économiques du territoire tels que les chambres de commerce et d'industrie (Paris-Ile de France, Essonne), entreprises, maison de l'emploi, agence pour l'économie de l'Essonne, ou encore des acteurs des transports du territoire.

### Une opportunité pour l'emploi ?

Les avis font apparaître fréquemment le projet de grand stade comme une opportunité importante et espérée de retombées économiques en termes de ressources et d'emplois sur un territoire dont tout le monde s'accorde à dire qu'il en a besoin.

Malgré des prévisions d'emplois incertaines en quantité et en qualité et des craintes sur la concurrence avec des zones commerciales proches, la réalisation du stade et l'implantation autour de commerces, activités, sièges d'entreprises, activités de loisirs, constitueraient un moyen de dynamiser l'emploi dans le sud francilien et d'apporter des ressources au territoire pouvant bénéficier à sa population.

La maîtrise d'ouvrage a également mis en valeur les retombées fiscales pour l'ensemble des collectivités concernées (estimées à 13,23 millions d'euros par an à partir de 2027).

### Un pôle attractif au sein de la métropole ?

Le corollaire du projet serait un bénéfice du point de vue de l'identité et de l'image du territoire, son attractivité internationale et le développement du tourisme autour d'un site rendu attractif les jours de matches et au quotidien.

Du point de vue sportif, ce projet de stade est considéré comme un outil ou un pôle de structuration des équipements sportifs d'Île-de-France, une opportunité de développer un travail en réseau avec en toile de fond une éventuelle candidature aux JO de 2024. De même, le cluster sports pourrait structurer, pour la région, les activités de santé, de recherche, de savoir autour du sport.

# LE DÉBAT EN CHIFFRES

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES

> 7 réunions publiques qui ont rassemblé au total **1 720 personnes sur place** et **1 070 participants en ligne** pour les 4 réunions diffusées en direct

## UN SITE INTERNET

> Près de **300 messages publiés** (158 avis et commentaires, 132 questions-réponses et 8 commentaires)  
> **15 126 visites** sur toute la période du débat, pour **7 203 visiteurs uniques**  
> **6 237 amis** sur Facebook,

## UN DÉBAT AU PLUS PRÈS DES LIEUX DE VIE DES HABITANTS :

> **7 rencontres** de « débat mobile » (lycées, gare RER, marché, centre commercial...)  
> **125 avis et questions** d'habitants recueillies à ces occasions



## Des citoyens motivés par l'hypothèse d'un grand stade

### Un projet porteur d'une ambition pour un territoire

Certes, des craintes s'expriment sur la faisabilité de l'opération, mais en l'absence d'autre projet, les habitants des communes concernées et villes voisines voient plutôt positivement l'idée de réutiliser un espace longtemps délaissé et d'une telle surface pour accueillir un grand stade. De nombreuses observations recueillies au cours des débats mobiles dans les villes alentours, et particulièrement de la part des jeunes, font part d'un certain enthousiasme à l'idée d'un grand projet de ce type.

Cela n'exclut pas des prises de positions inverses d'habitants ou associations qui considèrent qu'un tel projet n'a pas lieu d'être dans un contexte de crise, qu'il ne constitue pas une priorité en matière de dépense publique, et qu'il obéit à un mode de développement consumériste contraire à une certaine vision de la société.

### Un projet susceptible d'accélérer l'arrivée des transports

Parallèlement, une adhésion forte est notée quant à l'opportunité qu'il représenterait d'accélérer le développement des transports en commun et infrastructures dont le territoire a besoin depuis longtemps.

Pour beaucoup, le grand stade constituerait un accélérateur pour désenclaver le Sud francilien : la modernisation des lignes de RER et notamment de la ligne D considérée par beaucoup comme une ligne en souffrance, celle des gares, l'arrivée de nouvelles lignes comme le Tram-Train Massy-Evry, ou développement du réseau de bus.

## Des zones d'incertitudes ou de désaccords qui pèsent sur une adhésion unanime ou sans réserve au projet

Au premier rang des incertitudes figurent les orientations retenues quant à l'aménagement autour du stade : si le dialogue compétitif en cours a empêché la maîtrise d'ouvrage d'éclaircir et de préciser les choix qui pourront être faits en matière d'aménagement au cours du débat, certains participants ont pu regretter que ces aspects qui concernent l'insertion du stade sur le territoire et l'aménagement d'une surface importante ne puissent pas faire réellement partie du débat, aboutissant à un certain manque d'information du public.

D'autant que le débat a mis en évidence la grande attention portée à son insertion dans la ville et sur le territoire, le dialogue entretenu entre ce nouvel équipement, le site alentour, les services, les activités développées dans ce nouveau pôle de vie.

Deuxième motif d'incertitudes et d'inquiétudes : la question des coûts et du financement avec notamment l'hypothèse d'une dérive des coûts, la capacité de la FFR à lever des fonds et obtenir les emprunts nécessaires au travers notamment des *debentures*, le recours au *namings* pour lequel la FFR a confirmé son intérêt, la hauteur du financement public et les capacités de garantie d'emprunt du département.

Les assurances données par la maîtrise d'ouvrage n'apaisent pas toutes les craintes, des doutes sont notamment émis sur le système de *debentures*, faisant peser à terme sur les pouvoirs publics et les impôts la charge des risques d'un projet pourtant présenté comme privé au cours du débat.

Enfin, si l'espoir suscité par ce projet pour l'arrivée de nouvelles infrastructures de transport est très notable, et s'il a aussi permis de mettre en lumière l'engagement de la Région pour le financement des études nécessaires, persistent néanmoins de nombreux doutes sur la réalisation des infrastructures nécessaires dès l'ouverture du stade : qu'elles soient routières, qu'elles concernent les parkings, les lignes de RER, le tram-train ou les lignes de bus. Et cela dans un contexte où un consensus se dégage sur l'insuffisance et les difficultés rencontrées déjà à l'heure actuelle en matière de transport.

Ces difficultés persistant, voire amplifiées avec l'arrivée du stade et de ce nouveau pôle de vie et d'activités, pourraient avoir un impact négatif sur la fréquentation et sur l'équilibre économique du projet.





## Condition de réussite : une exigence de qualité

Devant ces incertitudes, le débat a mis en évidence, au-delà des positions de chacun sur l'opportunité de cet équipement, **la nécessité de contrebalancer les points faibles constatés par la réunion cumulée de facteurs particulièrement favorables à la réussite de ce projet.**

Et cela afin de créer une véritable dynamique de toute la société autour du projet.

### Un usage pour tous

Le grand stade ne doit pas apparaître comme réservé à une élite fortunée, aux clients des grandes entreprises ou à ceux qui peuvent payer les places pour de très grands spectacles. Il doit s'inscrire dans un espace et dans un réseau local permettant d'élargir l'accès à la pratique sportive et aux loisirs aux différents types de publics du territoire.

### Qualité, innovation, originalité du modèle

Autre élément clé du projet : l'attractivité du stade et de la ville créée autour par la diversité de ses usages, par l'offre de services sur place et la capacité à retenir les visiteurs pendant et en-dehors des grands événements, par la mixité des fonctions, le contenu des programmes associés au grand stade et l'approfondissement du cluster sports/santé/loisirs.

De ce point de vue, et bien que ces aspects n'aient pu être totalement discutés en raison du dialogue compétitif en cours, les thématiques « nature », « jeu », « pédagogie ludique » ou « scientifique » pour le village de loisirs sont apparues comme complémentaires des valeurs affichées par le rugby.

De manière générale, la notion de qualité, d'innovation, de projet urbain original et exemplaire, en termes d'activités, d'emplois et de soutenabilité a été fortement mise en avant comme condition d'engagement de l'État et de la Région, de même que d'investisseurs privés.

### Une haute exigence environnementale

Elle s'exprime en termes d'insertion paysagère du stade et des aménagements environnants, en termes de conception architecturale, de qualité de l'air, de gestion des déchets, d'énergie, d'empreinte écologique dans la conception du stade et durant son cycle de vie.

### Un dispositif de concertation en continu

Enfin, la concertation tout au long du processus et bien au-delà du débat public, comme le suggère l'expérience des riverains du stade de France, est apparue comme également essentielle dans la réussite du projet.

La Commission particulière du débat public formulera à cet égard des préconisations pour la suite du processus.

## FOCUS SUR LES AUDITIONS

La CPDP a auditionné des acteurs du monde sportif (Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France, Fédération Française d'Athlétisme, Fédération Française de Judo, Comité National Olympique et Sportif Français) sur la question de l'utilité de ce stade pour les autres sports, son articulation avec d'autres sites sportifs, et son rôle dans une éventuelle candidature aux jeux Olympiques de 2024.

Elle a également auditionné des personnalités pouvant donner leur point de vue sur les thématiques environnementales et paysagère, représentant les organismes NATUREPARIF, AIRPARIF, ORDIF, et un paysagiste, Gilles Clément.

## ET APRÈS...

### Calendrier du débat et du projet

